



Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire
Réunion intersites du 3 mars 2017
Compte-rendu

Présent-e-s :

Perrine Dulac (LPO Vendée), Fabien Fernandez (LPO Vendée), Matthieu Jean (LPO France), Matthieu Marquet (PNR Brière), Pauline Momot (LPO Vendée), Didier Montfort (Groupe Guifettes Loire Atlantique), Frédéric Robin (LPO France) Jean-Guy Robin (CC Océan Marais de Monts – LPO85), Julien Sudraud (LPO Vendée), Alain Troffigué (Groupe Guifette Loire Atlantique)

Excusés : Jean-Pierre Guéret (LPO France), Alain Texier (PNR Marais poitevin)

Le Parc Régional de Brière accueille la réunion. Merci Matthieu !

Après le tour de table, le bilan de l'année 2016 et les perspectives de 2017 sont abordés pour chacun des 3 sites.

Brière

Matthieu M. présente les résultats du travail de Capucine (voir diaporama joint au CR), stagiaire M1, travail effectué dans le cadre de l'animation du DOCOB, et en vue d'alimenter le cahier des charges d'une MAE limicoles. L'objectif était d'estimer la taille de la population (en continuité des travaux menés par le GGLA depuis au moins 20 ans) et de déterminer les facteurs environnementaux qui déterminent la présence de l'espèce.

Présente seulement en avril et mai, Capucine a effectué un premier travail qui demande à être précisé en 2017. Elle a cependant fait du terrain tous les jours du 18 avril au 11 mai, en étroite collaboration avec Didier, ce qui a permis de localiser assez précisément les 20 cantons (17-20) de Barge à queue noire, à partir de tous les contacts obtenus. Frédéric demande s'il n'y a pas une possibilité de doublon s en raison du déplacement rapide des oiseaux après l'éclosion. Matthieu M. précise qu'il s'agit bien de 20 cantons simultanés, et que seuls les contacts d'oiseaux nicheurs ont été retenus.

Elle a ensuite déterminé les facteurs environnementaux déterminants, sur la base de mailles de 200 m de côté.

Les facteurs qui ressortent du partitionnement hiérarchique sont l'altitude, la topographie et les pratiques pastorales (fauche/pâturage).

A propos de l'évolution des effectifs, et le « décrochage » de 2012, la question se pose de savoir si c'est une vraie tendance ou un simple effet des variations interannuelles. Le ressenti de terrain des observateurs va plutôt dans le sens d'une vraie tendance, à confirmer dans les années à venir.

La question est aussi posée de l'effet observateur (en Marais breton, où il y a une grande surface de prospection et où les observateurs ne sont pas toujours exactement les mêmes), ainsi que du recrutement des oiseaux et des échanges entre les sites.

Se repose aussi la question du baguage des oiseaux sur une petite population fragile comme celle de la Brière, avec par ailleurs la nécessité d'assurer un suivi régulier pour accumuler les données de contrôle.

En 2017, une stagiaire de M2 va travailler plus précisément sur le sujet agricole (enquête sur les pratiques, modification possible des pratiques, avec 10 à 15 exploitants concernés).

Marais breton

Ressenti d'une « petite année » en 2016, avec une petite centaine de couples. Le stagiaire de M1 n'était pas très motivé ni efficace, le stage M1 n'est pas très adapté, surtout avec une période de rupture au milieu.

La campagne de baguage et de contrôles s'est poursuivie, ce qui permet d'avoir des premiers résultats (voir diaporama joint au CR + article paru dans *La Gorgebleue 2.0* et disponible ici :

<http://files.biolo vision.net/www.faune-vendee.org/userfiles/Gorgebleue20/013-FV2016BQN.pdf>

Pour 2017, un stagiaire de M1 a été recruté et devrait travailler sur l'estimation de la taille de la population (peut-être sous estimée par le comptage) à partir des données de marquage et de contrôle.

Les actions de veille foncière se poursuivent, avec 88 hectares achetés depuis 2008, dont 55 dans des zones de nidifications de la BQN, qui s'ajoutent au 78 dont la LPO était déjà propriétaire dans les années 1990. Au moins 6 jeunes éleveurs se sont installés grâce à cette action, et d'autres se sont installés autour, ce qui fait que plusieurs centaines d'hectares sont gérés en faveur de la biodiversité dans le secteur de La Barre-de-Monts / Notre-Dame-de-Monts / St-Urbain.

Un projet d'achat d'environ 100 ha d'un seul tenant est en cours en limite des communes de Saint-Urbain et La Barre-de-Monts, dans un secteur de potentielle expansion de l'espèce, avec des possibilités de restauration de prairies humides basses favorables à l'espèce.

Matthieu demande comment ces actions sont possibles par rapport aux pressions politico-agricoles. Perrine répond qu'en se positionnant avec des jeunes éleveurs (=Jeunes Agriculteurs), on reste prioritaires.

Fred indique que des suivis invertébrés ont commencé en Marais breton en 2016 et se poursuivront en 2017, afin d'estimer la période de « bloom » d'insectes, et la corrélérer (ou pas) avec l'élevage des poussins.

Marais poitevin

L'enquête limicoles nicheurs de 2015-2016 a permis de faire le point sur la population du Marais poitevin, 10 ans après l'enquête de 2005-2006. Avec 21-22 couples en 2016 et 22-26 en 2015, la tendance négative semble avérée (42-45 couples en 2005-2006)

La journée de comptage concertée (supplémentaire par rapport au protocole de l'enquête limicoles) a permis d'aboutir à un nombre de couples équivalent.

Le stagiaire de 2017, Fabien Fernandez, est là pour 6 mois et va travailler à son tour sur les facteurs environnementaux qui déterminent la présence de l'espèce. Il va également travailler à une meilleure localisation des couples, ce qui n'est pas toujours facile en MP compte tenu de l'accessibilité des parcelles.

Points divers

- Site bargeaqueue.org : chacun est invité à faire remonter les bugs (par ex les liens qui ne fonctionnent plus), les actualités, les remarques, les publis... (et même, si vous pouvez faire une recherche sur google sur « barge à queue noire » ou sur « barge à queue noire Brière » ou sur « barge à queue noire Marais poitevin », puis chercher le site et cliquer dessus... ça nous fera remonter en référencement !!)

- Programmation de la journée concertée de comptage 2017 : 28 avril en Marais poitevin, 29 avril en Marais breton, dans la décade qui suit en Brière.

- projet de synthèse des données « habitats » sur les 3 sites : à réfléchir dès 2017, ce sera pas facile compte tenu de la différence de fonctionnement des 3 marais (gestion à la parcelle ou par casier, alimentation en eau, salinité, taille des parcelles, accessibilité, détectabilité...), et il sera nécessaire d'inclure les sites a priori favorables mais qui ne fonctionnent pas dans l'analyse.